



Recommandations de l'Association des professionnels du tennis (APT) aux organisations de tennis en ce qui concerne un « milieu de travail sécuritaire et respectueux »

L'adhésion à l'APT et la participation à ses activités comportent de nombreux avantages et privilèges qui sont contrebalancés par les responsabilités et les obligations de ses membres. L'APT s'engage à offrir un environnement sportif qui reflète les valeurs de la collectivité, du travail d'équipe, de l'intégrité, de l'esprit sportif et de l'excellence.

Le mouvement Entraînement responsable (MER) est un mouvement à plusieurs étapes, implanté dans l'ensemble du système et coordonné par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Le MER est un appel à l'action pour les organisations afin qu'elles créent des environnements sportifs sécuritaires et amusants axés sur l'athlète et dirigés par un entraîneur.

L'APT a mis en œuvre plusieurs recommandations du MER ainsi que des normes supplémentaires pour les entraîneurs. Nous encourageons fortement à toutes les organisations de tennis qui embauchent des entraîneurs à cibler les recommandations et les normes qu'elles peuvent réalistement mettre en œuvre au sein de leur organisation.

- 1) L'APT a développé un Code de conduite pour l'entraîneur professionnel qui s'harmonise avec le Code de conduite de Tennis Canada et qui remplacera le Code d'éthique actuel. Ce nouveau code décrit les comportements attendus des entraîneurs et les mesures disciplinaires auxquelles pourraient faire face les entraîneurs enfreignant ce code. Dans des cas extrêmes, les entraîneurs pourraient être radiés de l'APT et ainsi perdre leurs privilèges.
- 2) Dans la même foulée, l'APT a créé une « Déclaration d'honorabilité » qui fera partie du processus de l'adhésion à l'APT et du renouvellement annuel de la carte de membre.
- 3) L'APT s'assurera que tous les membres de son comité consultatif ainsi que les animateurs de stages se soumettront à une vérification de casier criminel. La première vérification doit être une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables effectuée par un service de police canadien. Par la suite, une vérification régulière de casier criminel sera exigée tous les trois ans. Bien que nous recommandions que cette vérification soit effectuée en ligne par le biais de Sterling Talent Solutions, elle pourrait être faite par n'importe quel service reconnu.
- 4) L'APT, par le biais de Tennis Canada, aura accès à un partenariat conclu par ACE avec Sterling Talent Solutions proposant des vérifications à prix abordable et facilement accessibles aux entraîneurs, aux associations provinciales, aux clubs et autres organisations. Ce partenariat offre

un processus en ligne pratique, personnalisé et sécuritaire accessible par la [page d'accueil du tennis au Canada](#) de Sterling. <https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/t/tennis/>

- 5) L'APT publiera des ressources didactiques sur la mise en œuvre de la « Règle de deux » : Il doit toujours y avoir deux entraîneurs certifiés dont les antécédents ont été vérifiés en présence d'un athlète ou d'un groupe d'athlètes dans un lieu fermé. *Lorsqu'un deuxième entraîneur n'est pas disponible, un adulte ayant fait l'objet d'une vérification peut être recruté. L'esprit de cette règle est d'assurer que l'athlète et l'entraîneur ne soient pas placés en situation de vulnérabilité. Par exemple, si un entraîneur veut parler à son joueur avant un match dans un endroit tranquille, il devrait trouver un lieu qui n'est pas fermé et où ils peuvent être visibles.*
- 6) L'APT propose les modules en ligne « Respect et sport » et « Respect au travail », deux activités de développement professionnelles qui peuvent être complétées dans le cadre du maintien de la certification du PNCE.
- 7) L'APT publiera des documents informatifs sur les pratiques exemplaires en matière d'embauche et de gestion du risque dans son site Web. Ces documents seront également envoyés aux dirigeants de club et aux professionnels de l'APT.
- 8) L'APT continuera d'offrir des certifications par le biais du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Par le fait même, elle s'assurera que tous les entraîneurs complètent l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques » (PDE) associée à la certification du PNCE.

Nous encourageons fortement toutes les organisations de tennis à cibler les recommandations et les normes qu'elles peuvent réalistement mettre en œuvre au sein de leur organisation. Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à visiter : <http://www.tpacanada.com> ou <http://coach.ca/responsible-coaching-movement-s17179>

Comment [NB1]: French link?